



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4452

Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2019-2021 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional Information Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne - 69002 LYON

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4452 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION CADRE 2019-2021 ENTRE LA VILLE  
DE LYON ET LE CENTRE REGIONAL INFORMATION  
JEUNESSE AUVERGNE RHONE-ALPES (CRIJ), 66 COURS  
CHARLEMAGNE - 69002 LYON (DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ Rhône-Alpes),  
association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et fondée en 1985, est devenu, par décision  
en assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2018, le Centre Régional  
Information Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes.

L'association poursuit un objet d'utilité sociale sur le territoire de la région Auvergne  
Rhône-Alpes :

- Le Centre Régional Information Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes est un centre  
de ressources pour les jeunes de 13 à 30 ans, leur famille, les professionnels de  
la jeunesse, présents et intervenants dans les départements de l'Ain, l'Allier,  
l'Ardèche, le Cantal, la Drôme, la Haute-Loire, la Haute-Savoie, l'Isère, la  
Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Savoie.
- Espace d'éducation à l'information, le CRIJ Auvergne Rhône-Alpes favorise  
l'initiative, l'accès aux droits, l'autonomie, l'engagement et la mobilité des  
jeunes.
- Il accompagne la mise en place de services adaptés à l'information des jeunes.
- Il coordonne, anime et forme un réseau d'acteurs.trices, informateurs.trices  
jeunesse sur tout le territoire régional. En tant que tête de réseau, il expérimente,  
initie des actions de recherche et de développement pour les structures  
labellisées « Information Jeunesse ».
- Il agrège, élabore des informations et des documents concernant la jeunesse pour  
les diffuser auprès de son réseau jeunesse, et auprès d'associations, collectivités  
territoriales et organismes qui lui en font la demande.
- Ces actions sont menées conformément aux règles établies par la Charte  
Européenne de l'information jeunesse, les directives et attendus du label  
« Information Jeunesse » délivré par l'État.

Cette association offre ainsi aux jeunes lyonnais un service d'accueil, d'information et  
d'orientation dans tous leurs domaines d'intérêt : emploi, mobilité, formation, volontariat,  
logement, santé... pour les aider dans leur vie quotidienne et dans la réalisation de leurs  
projets, en présentiel dans ses locaux situés 66 cours Charlemagne à Lyon (2<sup>ème</sup>  
arrondissement), ainsi qu'en ligne via le site <https://www.info-jeunes.fr/>

Elle propose notamment chaque année :

- une opération « jobs d'été » à l'Hôtel de Ville,
- l'opération logement « log'in Lyon » pour aider les nouveaux arrivants à trouver  
un logement,
- des rendez-vous de l'initiative pour accompagner des projets citoyens,
- un « forum des jeunes voyageurs » pour l'aide à la mobilité internationale.

Le CRIJ participe aussi à des évènements comme le mondial des métiers, le salon de l'apprentissage et de l'alternance, la Semaine de l'Emploi Numérique ou le Salon du Logement des Jeunes.

De nombreuses informations sont également disponibles sur le site internet de l'association qui s'investit aussi dans les réseaux sociaux très fréquentés par les jeunes.

La Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années le CRIJ Rhône-Alpes pour ses actions en direction des jeunes lyonnais, et plus particulièrement ceux d'entre eux rencontrant des difficultés sociales particulières, et reconnaît la pertinence du travail accompli par cette association.

Aussi, la Ville de Lyon a souhaité poursuivre son soutien financier au CRIJ Auvergne Rhône-Alpes par l'attribution, au titre de l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement général de 97 986 euros lors de la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018 (attribution de subventions à divers organismes – exercice 2019). Pour mémoire, le montant attribué au titre de l'exercice 2018 était de 97 986 euros.

La convention-cadre 2019/2021, soumise à votre approbation et jointe en annexe au présent rapport, fixe les engagements de la Ville de Lyon et du CRIJ Auvergne Rhône-Alpes sur une nouvelle période, ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement général.

Vu ladite convention-cadre ;

Vu l'avis du Conseil **du 2<sup>e</sup> arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention-cadre 2019/2021 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes, sis 66 cours Charlemagne à Lyon (2<sup>ème</sup> arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention-cadre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY